

# Parole de terre - AMAP Vaugines

## Contrat d'engagement FROMAGE DE CHÈVRE saison 2014

Contrat n° : .....

### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

#### • Gillet Sylvain et Gillet Virginie

Chevriers dans les Alpilles

Demeurant : Les Plantiers 13930 Aureille

Tél. : 06 20 19 67 17

Email : gillet.gaec@gmail.com

désignés ci-dessus les agriculteurs d'une part,

• **Nom** : .....

Prénom : .....

Demeurant à : .....

Tél. : .....

Email : .....

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part,

### Contenu du contrat

-Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de fromages de chèvre par le fromager.

-Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

-L'adhérent s'engage à respecter la charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP

-Les contractants sont solidaires des aléas de production.

-Il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Tél. AMAP Parole de terre : 06 49 98 19 96

Tél. CHEVRIERS : 06 20 19 67 17

### Termes

Le présent contrat est élaboré pour une période renouvelable de 2 mois **commençant le 13 mai 2014 et finissant le 15 juillet 2014.**

Il comprendra 10 distributions.

La distribution pour le présent contrat aura lieu le **mardi de 18 h 30 à 19 h 30 à la ferme.**

Le nombre de fromages par panier hebdomadaire sera d'un minimum de 2 fromages, pouvant aller jusqu'à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, etc., pour la saison 2014, le prix du fromage est fixé à 2,00 €.

Le nombre de brousses sera de 1 pot (8 cornets) minimum semaine, le prix est fixé à 8,00 €.

### Règlement

Le paiement des paniers du contrat se fera en une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité des 2 mois. Le chèque sera débité au mois de mai 2014.

### Modalités d'engagement

1 chèque de.....euros.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Gaec Gillet** et datés du jour de l'engagement.

*Signatures :*

**Le fromager :**

**L'adhérent :**

## ENGAGEMENT

Contrat n° .....

**Contrat FROMAGE / AMAP Parole de terre / Saison 2014-2015** pour confirmation de son engagement d'achat de panier hebdomadaire de fromages.

Panier de :  2 fromages  3 fromages  ..... fromages

Brousse :  1 pot  ..... pots

Montant total ..... euros réglés par  chèque ou  espèce

Je suis déjà adhérent à l'AMAP :  oui  non

Si non prévoir adhésion de 15 € (10 € Alliance Provence et 5 € Parole de terre) faire chèque à l'ordre « Parole de terre » et remplir bulletin d'adhésion.

Fait à....., le .....

Le fromager :

l'Adhérent :